
**Gaz à effet de serre — Exigences de
compétence pour les équipes de
validation et les équipes de vérification
de gaz à effet de serre**

*Greenhouse gases — Competence requirements for greenhouse gas
validation teams and verification teams*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 14066:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05a207df-e93a-4190-9b79-59591a48f8bd/iso-14066-2011>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 14066:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05a207df-e93a-4190-9b79-59591a48f8bd/iso-14066-2011>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes spécifiques aux exigences de compétence.....	1
3.2 Termes relatifs aux gaz à effet de serre	2
3.3 Termes relatifs aux personnes et aux organismes.....	3
3.4 Termes relatifs à la validation et à la vérification	4
4 Principes	6
4.1 Généralités	6
4.2 Indépendance	6
4.3 Intégrité.....	6
4.4 Présentation impartiale.....	7
4.5 Conscience professionnelle.....	7
4.6 Jugement professionnel.....	7
4.7 Approche basée sur les preuves	7
5 Compétence de l'équipe	7
5.1 Généralités	7
5.2 Connaissances	8
5.2.1 Généralités	8
5.2.2 Connaissances sur le programme GES.....	8
5.2.3 Connaissances techniques	9
5.2.4 Connaissances sur l'audit des données et des informations	10
5.2.5 Connaissances du responsable de l'équipe.....	10
5.3 Aptitudes	10
6 Compétence de secteur	11
7 Compétence pour la revue des rapports de validation ou de vérification GES.....	12
8 Développement et entretien des connaissances et des aptitudes de validation et de vérification	12
8.1 Généralités	12
8.2 Démonstration des connaissances et des aptitudes	12
8.3 Entretien des connaissances et des aptitudes	13
Annexe A (informative) Preuves et application du scepticisme professionnel.....	14
Annexe B (informative) Méthodes d'évaluation de la compétence des membres de l'équipe de validation et de l'équipe de vérification	16
Annexe C (informative) Compétence de secteur	17
Annexe D (informative) Relation entre les exigences de compétence de validation et de vérification énoncées dans l'ISO 14065:2007 et les aptitudes et facultés nécessaires aux équipes de validation et aux équipes de vérification	19
Annexe E (informative) Exemple de savoirs de base préalablement requis pour les personnes débutant leur formation de membre d'équipe dans une équipe de validation ou une équipe de vérification.....	26
Annexe F (informative) Comportements personnels	27
Bibliographie.....	28

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 14066 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 7, *Gestion des gaz à effet de serre et activités associées*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 14066:2011
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05a207df-e93a-4190-9b79-59591a48f8bd/iso-14066-2011>

Introduction

La présente Norme internationale spécifie les exigences de compétence des équipes de validation et des équipes de vérification à l'attention des administrateurs de programmes de gaz à effet de serre (GES), des autorités réglementaires, des organismes de validation et des organismes de vérification. Pour assurer la cohérence sur le marché international et conserver la confiance du public dans la déclaration GES et les autres communications, il existe un besoin de définition des exigences de compétence des équipes de validation et des équipes de vérification.

Les exigences relatives aux organismes de validation des GES et des organismes de vérification des GES sont déterminées dans l'ISO 14065. L'ISO 14065 exige qu'un organisme de validation et un organisme de vérification établisse et tienne à jour un mode opératoire de gestion de la compétence de son personnel réalisant les diverses activités de validation ou de vérification au sein de l'équipe désignée à cet effet. Le rôle de l'organisme de validation ou de vérification est de s'assurer que les équipes possèdent la compétence nécessaire pour accomplir avec efficacité le processus de validation ou de vérification. La présente Norme internationale inclut les principes permettant de s'assurer de la compétence des équipes de validation et des équipes de vérification. Les exigences générales sous-tendant ces principes sont basées sur les tâches que doivent pouvoir exécuter les équipes de validation ou les équipes de vérification et sur la compétence requise à cet effet.

La présente Norme internationale peut être utilisée conjointement avec l'ISO 14065 comme base d'évaluation et de reconnaissance de la compétence des équipes de validation et des équipes de vérification.

Les utilisateurs de la présente Norme internationale sont invités à se reporter à l'ISO 14064-1 et à l'ISO 14064-2 pour la quantification et la déclaration des GES et à l'ISO 14064-3 pour la validation et la vérification des GES.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05a207df-e93a-4190-9b79-59591e492b46-iso-14066-2011>

La Figure 1 montre les relations entre l'application de la présente Norme internationale et l'ISO 14064-1, l'ISO 14064-2, l'ISO 14064-3 et l'ISO 14065.

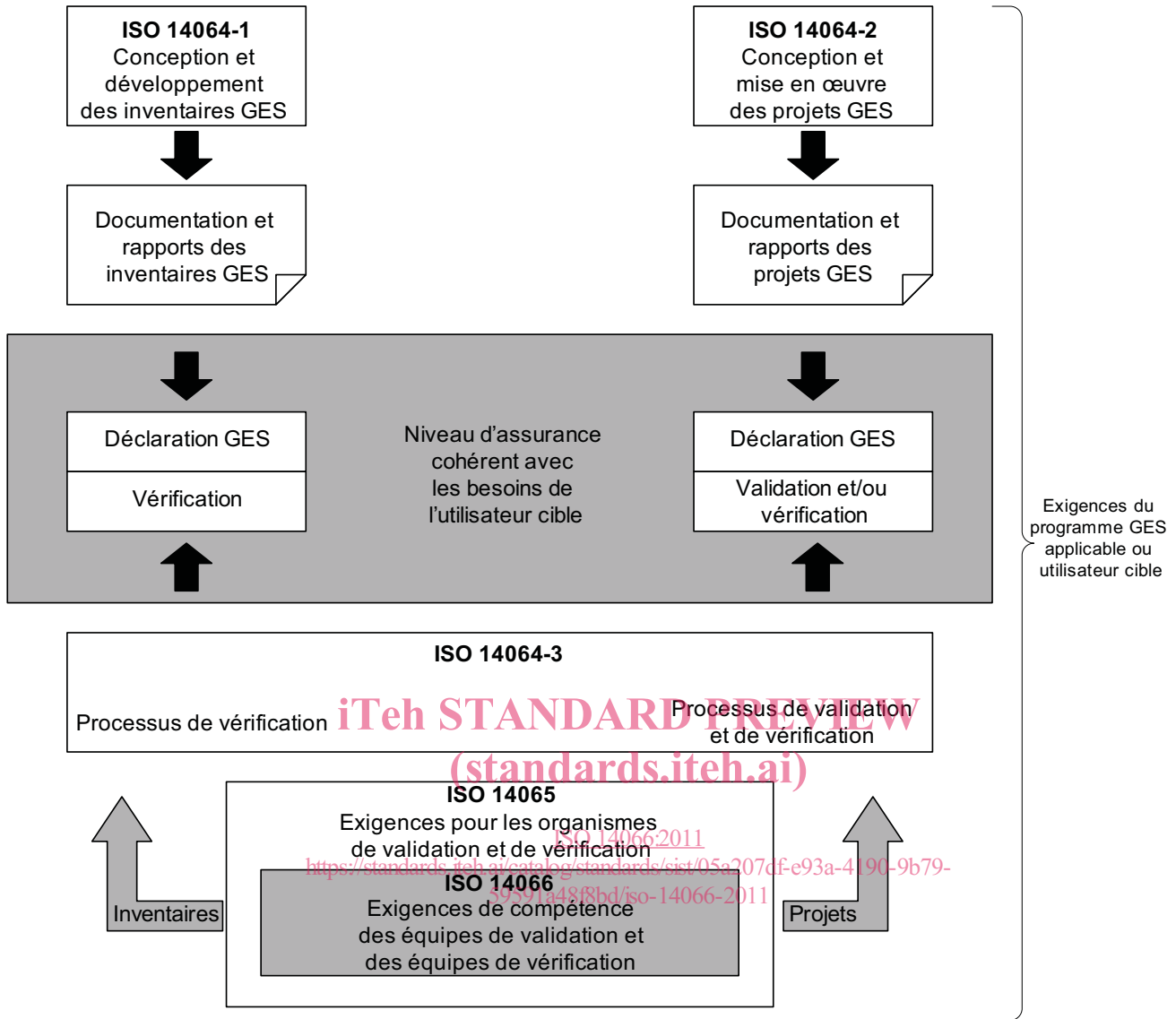


Figure 1 — Cadre d'utilisation de l'ISO 14066 avec l'ISO 14064-1, l'ISO 14064-2, l'ISO 14064-3 et l'ISO 14065

Gaz à effet de serre — Exigences de compétence pour les équipes de validation et les équipes de vérification de gaz à effet de serre

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences de compétence des équipes de validation et des équipes de vérification. Elle complète la mise en œuvre de l'ISO 14065.

La présente Norme internationale n'est pas rattachée à un programme GES en particulier. Si un programme GES en particulier est applicable, les exigences de compétence relatives à ce programme s'ajoutent à celles de la présente Norme internationale.

NOTE Les exigences relatives à la gestion et à l'accompagnement des compétences du personnel sont spécifiées dans l'ISO 14065:2007, Article 6.

iTeh STANDARD PREVIEW

2 Références normatives (standards.iteh.ai)

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

59591a48f8bd/iso-14066-2011

ISO 14064-3:2006, *Gaz à effet de serre — Partie 3: Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre*

ISO 14065:2007, *Gaz à effet de serre — Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1 Termes spécifiques aux exigences de compétence

3.1.1

secteur

domaine technique partageant des attributs communs et des sources, puits et réservoirs de GES similaires

NOTE Le terme abrégé SPR est utilisé pour sources, puits et réservoirs.

3.1.2

responsable d'équipe

personne dirigeant l'équipe de validation ou l'équipe de vérification

3.1.3

scepticisme professionnel

attitude incluant un esprit curieux et une évaluation critique des preuves

NOTE Extrait du *International Framework for Assurance Engagements*^[16], Alinéa 40.

3.1.4

compétence

faculté d'appliquer des connaissances et des aptitudes pour obtenir des résultats attendus

NOTE 1 La faculté implique l'adoption de comportements personnels appropriés lors de la réalisation de la validation ou de la vérification.

NOTE 2 Adapté de l'ISO 19011:—, définition 3.14.

NOTE 3 Les significations suivantes ont été appliquées aux termes utilisés lors de la définition de la compétence:

- les connaissances font référence à des faits et à des méthodes; c'est-à-dire au fait de connaître;
- les aptitudes signifient la mise en œuvre dans la pratique; c'est-à-dire accomplir.

NOTE 3 La présente Norme internationale utilise le terme «compétence» au lieu de «capacité». Les significations de ces termes sont différenciées comme suit:

- compétence: étendue, au sens large, des connaissances, des aptitudes, des attitudes et des comportements observables qui, ensemble, constituent la faculté de fournir un service professionnel spécifié; la compétence implique également l'adoption d'une approche professionnelle valorisant la responsabilité vis-à-vis du public et la primauté dans la pratique professionnelle, le secteur public, le secteur des entreprises et l'éducation;
- capacité: tâches particulières exécutées par du personnel compétent en appliquant ou en mettant en œuvre les qualités et les aptitudes générales qui sont caractéristiques du personnel compétent au niveau de la maîtrise définie comme appropriée par la profession.

3.1.5

essai

technique d'audit utilisée pour évaluer une caractéristique d'éléments d'une population d'échantillons de données et d'informations GES par rapport à des critères de validation ou de vérification

NOTE 1 Voir l'ISO 14064-3:2006, 4.7.

NOTE 2 Les caractéristiques peuvent inclure l'exactitude, l'exhaustivité, la fonctionnalité, la connaissance, la qualité, la véracité, etc.

3.2 Termes relatifs aux gaz à effet de serre

3.2.1

gaz à effet de serre

GES

constituant gazeux de l'atmosphère, naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages

NOTE Les GES comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

[ISO 14064-3:2006, définition 2.1]

3.2.2**déclaration relative aux gaz à effet de serre**

déclaration fondée sur des faits et des objectifs, formulée par la partie responsable

NOTE 1 La déclaration GES peut soit être présentée à un moment donné, soit couvrir une période.

NOTE 2 Il convient que la déclaration GES fournie par la partie responsable soit clairement identifiable et qu'elle puisse faire l'objet d'une évaluation ou d'un mesurage cohérent par rapport à des critères appropriés par le valideur ou le vérificateur.

NOTE 3 Il est possible de fournir la déclaration GES sous forme d'un rapport GES ou sous forme d'un plan de projet GES.

NOTE 4 Adapté de l'ISO 14064-3:2006, définition 2.11.

3.2.3**système d'information de gaz à effet de serre**

politiques, processus et méthodes permettant d'établir, de gérer et de mettre à jour des informations GES

[ISO 14064-3:2006, définition 2.12]

3.2.4**projet relatif aux gaz à effet de serre**

activité(s) modifiant les conditions identifiées dans le scénario de référence et destinée(s) à réduire les émissions de gaz à effet de serre ou à accroître les suppressions de gaz à effet de serre

[ISO 14064-3:2006, définition 2.14]

3.2.5**programme relatif aux gaz à effet de serre**

système ou plan international, national ou infranational, de nature volontaire ou obligatoire, qui enregistre, comptabilise ou gère les émissions, les suppressions, les réductions d'émissions de gaz à effet de serre ou les accroissements de suppressions de gaz à effet de serre en dehors de l'organisme ou d'un projet GES

[ISO 14064-3:2006, définition 2.16]

3.3 Termes relatifs aux personnes et aux organismes**3.3.1****client**

organisme ou personne demandant la validation ou la vérification

NOTE Le client peut être la partie responsable, l'administrateur du programme GES ou une autre partie prenante concernée.

[ISO 14064-3:2006, définition 2.27]

3.3.2**utilisateur cible**

personne ou organisme identifié par les responsables déclarant des informations relatives aux gaz à effet de serre comme comptant sur ces informations pour prendre des décisions

NOTE L'utilisateur cible peut être le client, la partie responsable, les administrateurs de programme GES, les autorités réglementaires, la communauté financière ou d'autres parties prenantes concernées, telles que les communautés locales, les administrations ou les organisations non gouvernementales.

[ISO 14064-3:2006, définition 2.26]

3.3.3

organisme

compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution ou toute partie ou combinaison de celles-ci, constituée en société de capitaux ou ayant un autre statut, de droit privé ou public, qui a sa propre structure administrative et fonctionnelle

[ISO 14064-3:2006, définition 2.23]

3.3.4

personnel

personnes travaillant avec ou pour le compte de l'organisme de validation ou de vérification

[ISO 14065:2007, définition 3.2.4]

3.3.5

partie responsable

personne(s) responsable(s) de la délivrance de la déclaration GES et des informations GES justificatives

NOTE La partie responsable peut être des personnes ou des représentants d'un organisme ou d'un projet et peut être la partie qui contracte avec l'organisme de validation ou de vérification. Le validateur ou le vérificateur peut être engagé par le client ou par d'autres parties, telles que l'administrateur du programme GES.

[ISO 14065:2007, 3.2.5]

3.3.6

expert technique

personne apportant à l'équipe de validation ou à l'équipe de vérification des connaissances ou une expertise spécifiques

NOTE 1 Ces connaissances ou cette expertise spécifiques sont relatives à l'organisme ou au projet à valider ou à vérifier, ou elles consistent en une assistance linguistique ou culturelle.

NOTE 2 Au sein de l'équipe de validation ou de l'équipe de vérification, un expert technique n'agit pas en tant que validateur ou vérificateur.

NOTE 3 Adapté de l'ISO 19011:—, définition 3.15.

3.4 Termes relatifs à la validation et à la vérification

3.4.1

validation

processus systématique, indépendant et documenté pour l'évaluation d'une déclaration relative aux gaz à effet de serre relative à un plan de projet GES par rapport à des critères de validation agréés

NOTE 1 Dans certains cas, tels que dans les validations internes, l'indépendance peut être démontrée par la liberté vis-à-vis de la responsabilité dans la mise au point des données et des informations GES.

NOTE 2 L'ISO 14064-2:2006, 5.2, décrit le contenu d'un plan de projet GES.

NOTE 3 Adapté de l'ISO 14064-3:2006, définition 2.32.

3.4.2

validateur

personne(s) compétente(s) et indépendante(s) responsable(s) de la réalisation d'une validation et de la rédaction d'un rapport des résultats de la validation

NOTE 1 Les domaines de compétence des validateurs incluent: le programme GES, l'audit technique, l'audit des données et des informations ainsi que des exigences spécifiques au projet.

NOTE 2 Adapté de l'ISO 14065:2007, définition 3.3.2.

3.4.3**rapport de validation**

déclaration écrite formelle à l'intention de l'utilisateur cible, suite à la validation d'un plan de projet GES, conférant de la sécurité aux avis dans la déclaration GES faite par la partie responsable

[ISO 14065:2007, définition 3.3.4]

3.4.4**rapport de vérification**

déclaration écrite formelle à l'intention de l'utilisateur cible, suite à la conclusion de la vérification, conférant de la sécurité aux avis dans la déclaration GES faite par la partie responsable

[ISO 14065:2007, définition 3.3.5]

3.4.5**vérification**

processus systématique, indépendant et documenté pour l'évaluation d'une déclaration relative aux gaz à effet de serre par rapport à des référentiels de vérification agréés

NOTE Dans certains cas, tels que dans les vérifications internes, l'indépendance peut être démontrée par la liberté vis-à-vis de la responsabilité dans la mise au point des données et des informations GES.

[ISO 14064-3:2006, définition 2.3.6]

3.4.6**vérificateur**

personne(s) compétente(s) et indépendante(s) responsable(s) de la réalisation du processus de vérification et de la rédaction d'un rapport concernant ce processus

NOTE 1 Les domaines de compétence des vérificateurs incluent: le programme GES, l'audit technique, l'audit des données et des informations ainsi que des exigences spécifiques au projet.

NOTE 2 Adapté de l'ISO 14065:2007, définition 3.3.8

3.4.7**organisme de validation**

organisme qui effectue des validations de déclarations GES conformément à l'ISO 14064-3 et à l'ISO 14065

NOTE 1 Un organisme de validation peut être une personne.

NOTE 2 Adapté de l'ISO 14065:2007, définition 3.3.3.

3.4.8**organisme de vérification**

organisme qui effectue des vérifications de déclarations GES conformément à l'ISO 14064-3 et à l'ISO 14065

NOTE 1 Un organisme de vérification peut être une personne.

NOTE 2 Adapté de l'ISO 14065:2007, définition 3.3.3.

3.4.9**équipe de validation**

un ou plusieurs validateurs réalisant une validation, assistés, si nécessaire, par des experts techniques

NOTE 1 Un validateur de l'équipe de validation est nommé responsable de l'équipe de validation.

NOTE 2 L'équipe de validation peut comprendre des validateurs en formation.

NOTE 3 Si l'équipe est constituée d'une seule personne, cette personne est supposée posséder toutes les compétences requises.

NOTE 4 Adapté de l'ISO 14065:2007, définition 3.3.6.

3.4.10

équipe de vérification

un ou plusieurs vérificateurs réalisant une vérification, assistés, si nécessaire, par des experts techniques

NOTE 1 Un vérificateur de l'équipe de vérification est nommé responsable de l'équipe de vérification.

NOTE 2 L'équipe de vérification peut comprendre des vérificateurs en formation.

NOTE 3 Si l'équipe est constituée d'une seule personne, cette personne est supposée posséder toutes les compétences requises.

NOTE 4 Adapté de l'ISO 14065:2007, définition 3.3.6.

3.4.11

importance relative

concept selon lequel des erreurs, omissions et fausses déclarations individuelles, ou leur agrégation, peuvent avoir une incidence sur la déclaration relative aux gaz à effet de serre et influencer les décisions de l'utilisateur cible

NOTE 1 Le concept d'importance relative est utilisé lors de la conception des plans de validation ou de vérification et d'échantillonnage, pour déterminer le type de processus indépendants utilisés pour réduire au minimum le risque de non détection d'une différence notable par le validateur ou le vérificateur (risque de détection).

NOTE 2 Le concept d'importance relative est utilisé pour identifier des informations qui, si elles étaient omises ou rapportées de manière incorrecte, dénatureraient de manière significative une déclaration GES destinée à des utilisateurs cibles, influençant de ce fait leurs conclusions. Une importance relative acceptable est déterminée par le validateur, le vérificateur ou le programme GES, en fonction du niveau d'assurance convenu.

[ISO 14064-3:2006, définition 2.29]

ISO 14066:2011

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/05a207df-e93a-4190-9b79-59591a48f8bd/iso-14066-2011>

4 Principes

4.1 Généralités

L'application de principes est essentielle pour l'évaluation de la compétence des membres de l'équipe à réaliser la validation et la vérification. Les principes sont à la base des exigences de la présente Norme internationale et en guideront l'application.

4.2 Indépendance

Le principe d'indépendance implique:

- de rester impartial vis-à-vis de l'activité en cours de validation ou de vérification et d'éviter les biais et les conflits d'intérêt;
- de rester objectif tout au long de la validation ou de la vérification pour garantir que les résultats et les conclusions seront fondés sur des preuves tangibles obtenues dans le cadre de la validation ou de la vérification.

4.3 Intégrité

Le principe d'intégrité implique de faire preuve d'un comportement loyal en respectant les principes de confiance, d'honnêteté, de diligence et de responsabilité, en respectant la loi, en préservant la confidentialité et en effectuant les divulgations prévues par la loi et la profession, tout au long du processus de validation ou de vérification.